

2011_A112

OBJET : Agriculture et forêt - Forêt - Adhésion au programme "1 000 chaufferies bois pour le milieu rural"

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GASCUEL Jean - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCIEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCIEL Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GARÇON Jacques donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GROSDEMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENON Charlotte - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - DRAOUZIA Fatima - DUPERREY Lucien - FENESTRAZ Martine - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MOINE Anne - MOUGIN Jacques - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteur: Monsieur Philippe CHARRIN

Objet : Forêt - Adhésion au programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural »

Décision du Conseil

Le territoire de la CPA dispose de surfaces forestières très étendues : 65 000 ha sur 74 000 ha d'espaces naturels. Le volume de bois détenu est également conséquent : environ 2,3 millions de m³ soit environ 1,6 millions de tonnes. Toutefois, ces données demandent à être affinées, en particulier sur la localisation des gisements et la recherche des zones d'exploitation les plus favorables économiquement.

L'adhésion de la CPA au programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » permettra à la CPA de bénéficier de l'appui de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FN COFOR) ainsi que l'Association départementale (AD COFOR) pour l'étude d'un Plan d'Approvisionnement territorial (PAT) qui sera engagé en 2011.

Exposé des motifs :

Dans le cadre des lois du Grenelle de l'Environnement en faveur de la consommation des énergies renouvelables (augmentation de 23 % d'ici à 2020) et des réductions des émissions de gaz à effet de serre (division par 4 d'ici 2050), la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est engagée à travers plusieurs décisions à aider au développement de la filière bois et à l'installation de réseaux de chaleur mobilisateurs de bois.

Parmi les démarches à entreprendre pour faciliter l'installation de réseaux de chaleur et le développement de la filière bois, le programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » est proposé aux collectivités.

Il s'agit d'un programme d'aide au développement de l'utilisation du bois comme énergie de chauffage. L'adhésion à ce programme par délibération vaut acte de candidature et elle permet à la Fédération Nationale des communes forestières (FN COFOR) de mettre à la disposition des candidats son soutien actif notamment par l'intermédiaire des associations départementales (pour la réalisation d'études diagnostic, etc.).

Cela permettra à la CPA et ses communes membres, déjà adhérentes à l'ADCOFOR de disposer d'une aide complémentaire déterminante lors des décisions d'installation de chaudières ou de réseaux de chaleur au bois. Ainsi, les études, telle le Plan d'Approvisionnement territorial (PAT), pourront bénéficier des moyens mis à leur disposition par la FN COFOR.

Pour mémoire :

1/ le tonnage minimum pour le développement de la filière bois énergie a été défini par le bureau d'étude Trivalor, mandaté par la CPA en 2004, à 15 000 tonnes de consommation de bois par an.

A ce jour, environ 25 000 t de bois de pins d'Alep sont prélevées et le gisement peut supporter, après estimation à confirmer, jusqu'à 45 000 t sans porter atteinte aux milieux et aux paysages.

2/ la consommation actuelle par les projets bois existant et en construction est de 1 309 Tonnes (Maison de l'Entreprise à Pertuis et chaudières bois des piscines de Fuveau et du Puy-Sainte-Réparate. Consommation prévue : 700 tonnes de bois pour la première et 370 à 470 tonnes pour la seconde.

3/ le potentiel de consommation des réseaux de chaleur bois en étude est de 4 000 Tonnes (hors Aix) pour une consommation potentielle totale estimée de l'ordre de 5 325 Tonnes.

Sur la ville d'Aix-en-Provence et dans le cadre de rénovations de chaufferies, une consommation potentielle est estimée à 25 000 tonnes de bois supplémentaires.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la Loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la délibération n°2009_A126 du Conseil de Communauté du 26 juin 2009 relative à la maîtrise de la demande énergétique et au développement des énergies renouvelables ;

VU les délibérations n°2009_B306 du Bureau Communautaire du 18 septembre 2009 et n°2010_B175 du Bureau Communautaire du 8 avril 2010 relatives aux actions d'accompagnements complémentaires du dispositif opérationnel de création de réseaux de chaleur bois énergie ;

VU la délibération n°2009_A154 du Conseil de Communauté du 23 octobre 2009 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix à l'association départementale des communes forestières ;

VU la délibération n°2010_B109 du Bureau Communautaire du 19 mars 2010 approuvant la convention entre la C.P.A. et l'association départementale des communes forestières ;

VU l'avis favorable de la Commission Agriculture - forêt du 1^{er} février 2011

Dispositifs :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

⇒ **APPROUVER** l'adhésion au programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural », pour pouvoir bénéficier du concours de la FN COFOR en cas de candidature de la Communauté du Pays d'Aix pour la réalisation d'études (telle le Plan d'Approvisionnement Territorial) concernant le gisement forestier du territoire et l'installation de réseaux de chaleur.

⇒ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

OBJET : Agriculture et forêt - Forêt - Adhésion au programme "1 000 chaufferies bois pour le milieu rural"

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	117
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

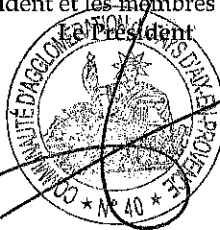
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents



Acte rendu exécutoire par transmission

En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le

08 JUIL, 2011